

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 18 novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GANTIER François, Maire

**Etaient présents :**

François GANTIER, Agnès BAUGE, Patrik WATEL, Nadine MAROLLEAU, Didier CRETOT, Jocelyne COQUEREL, Claude SEUVREY, Véronique MITATRE, Emeric JEANNE, Thérèse SERPENTINI, Joël DECTOT, Claire MOURAUD, Michel HERVIEU, Brigitte BOULAT, Jean-Luc TANQUEREL, Jean-Pascal LECOQ, Amélie EL AMRAOUI, Denis GANTIER, Brigitte RAMETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

Joël TOUPET, Xavier COQUEREL, Catherine RAMETTE, Yann MOUSTER.

**Pouvoirs :**

Joël TOUPET à Michel HERVIEU,  
Xavier COQUEREL François GANTIER

Amélie EL AMRAOUI a été élue secrétaire.

Appel des membres

Adoption du Procès-verbal de la précédente séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**1. Proposition d'évolution de la compétence Enseignement Supérieur pour l'agglomération EPN**

Evreux Portes de Normandie a marqué son souhait de porter la construction d'un centre de formation en odontologie sur le site Notre Dame, sur la base d'un partenariat avec le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES).

Pour des questions de cohérence technique et architecturale, ainsi que de montage financier, Evreux Portes de Normandie souhaite également réaliser la construction de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur le site Saint Louis.

En proposant de porter la réalisation de ces bâtiments, Evreux Portes de Normandie souhaite ainsi se distinguer en tant que territoire d'accueil des étudiants en enseignement supérieur dans le domaine de la santé.

Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, cette évolution de compétence nécessite, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du

Conseil communautaire, l'accord des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision de la commune est réputée favorable.

M. CRETOT regrette qu'en prenant cette nouvelles compétence l'agglomération, une nouvelle fois se substitue à l'Etat avec de nouveaux coûts pour les collectivités.

M. WATEL précise que ce projet vise notamment les dernières années de soins dentaires et permettrait de fidéliser de futurs chirurgiens-dentistes sur notre secteur. Quant à l'institut de soins infirmiers il y a longtemps qu'il forme sur Evreux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5211-17,

Vu le code de l'Éducation, notamment ses articles L.216-11 et 211-7,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité (2 absentions) la proposition d'évolution de la compétence Enseignement supérieur d'EPN, visant à compléter la compétence facultative « Développement de l'enseignement supérieur » avec la mention « comprenant son soutien ainsi que la construction et l'aménagement d'établissements d'enseignement supérieur de santé s'inscrivant dans le cadre de partenariats, suivant les dispositions du code de l'Éducation ».**

## **2. Tarifs des services publics locaux pour l'année 2020**

Le Bureau Municipal décide de proposer au Conseil Municipal, un maintien des tarifs actuels soit :

Tarif des salles :

<b><u>SALLE GERARD PHILIPPE</u></b>	2019	2020
<i>Habitants de Gragny uniquement</i>		
Vin d'honneur	165 €	165 €
Chauffage 15/10 au 30/04	65 €	65 €
Jour semaine	200 €	200 €
Repas sans vaisselle	305 €	305 €
Repas avec vaisselle	430 €	430 €
Chauffage 15/10 au 30/04	165 €	165 €

### SALLE LINO VENTURA

<i>Habitants de Gravigny uniquement</i>		
Repas sans vaisselle	225 €	225 €
Repas avec vaisselle	285 €	285 €
Vin d'honneur	70 €	70 €
Chauffage 15/10 au 30/04	130 €	130 €
Jour semaine	100 €	100 €
Caution	300 €	300 €

Casse de vaisselle et détérioration de mobilier : prix de remplacement valeur à neuf.

Un acompte de 30% du montant de la location sera demandé dès la signature du contrat de location et encaissé par la Trésorerie Municipale.

Afin de limiter les prête-noms, il sera demandé que les chèques de caution et de règlement, l'attestation d'assurance et le contrat de location soient libellés au nom d'un même bénéficiaire domicilié à Gravigny.

<b><u>MALADRERIE SAINT NICOLAS</u></b>	2019	2020
<b><u>Hors commune</u></b>		
Expositions par jour	215 €	215 €
Week-end	1.900 €	1.900 €
Samedi ou dimanche ou jours fériés	1.100 €	1.100 €
Vin d'honneur (samedi- dimanche/jours fériés)	620 €	620 €
Jour semaine	370 €	370 €
Administration	210 €	210 €
<b><u>Habitants de Gravigny</u></b>		
Associations de Gravigny	15 week-end par an réservés à l'ensemble des associations	15 week-end par an réservés à l'ensemble des associations
Week-end	1.100 €	1.100 €
Caution	500 €	500 €

Un acompte de 30% du montant de la location sera demandé dès la signature du contrat de location et encaissé par la Trésorerie Municipale.

## Concessions dans les cimetières

	2019	2020
<b>DANS LE CIMETIERE</b>		
15 ans	190 €	190 €
30 ans	290 €	290 €
50 ans	390 €	390 €
<b>DANS LE COLUMBARIUM</b>		
15 ans	290 €	290 €
30 ans	445 €	445 €
<b>POUR LES CAVURNES</b>		
15 ans	290 €	290 €
30 ans	445 €	445 €
Taxe d'inhumation en plus de 76,50 € pour le columbarium et les cavurnes		

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs et décisions comme ci-dessus proposés.**

### **3. Jardins familiaux du Père Hébert – Participation annuelle**

L'association « Les Jardins du Père Hébert » s'occupe de gérer les jardins familiaux de la commune. Conformément aux statuts de cette association, une redevance annuelle est versée à la commune. Il est proposé au Conseil Municipal de la fixer à 1.000 €, somme similaire aux années passées.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.**

### **4. Revalorisation tarifs des garages communaux loués**

Pas d'augmentation en 2020 pour les garages

	2020
Grand garage	65 € / mois
Petit garage	40 € / mois

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs comme ci-dessus proposés.**

### **5. Participations financières des communes dont les enfants fréquentent la classe ULIS**

Au titre des charges de fonctionnement, il est sollicité une participation financière des communes dont les enfants sont scolarisés à l'ULIS de Gravigny, scolarisation décidée par les services de l'Education Nationale.

Comme les années passées, une convention sera signée entre la collectivité du domicile des parents et la commune de Gravigny. Un exemplaire de ladite convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 1% la participation des communes dont les enfants sont scolarisés à l'ULIS de Gravigny. Cette augmentation équivaut approximativement à la hausse annuelle du coût de la vie.

Ainsi la participation qui était de 350,15 € pour la précédente année scolaire serait portée à 353,65 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Un titre de recettes sera émis à l'encontre des communes concernées dès retour des conventions approuvées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :**

- **le projet de conventions avec les communes et autorise M. Le Maire à les signer,**
- **la participation financière fixée pour l'année scolaire 2019/2020 à 353,65 € .**

## **6. Participations financière des communes dont les enfants fréquentent le RASED**

84 classes du secteur bénéficient du RASED (Réseau d'Aides aux élèves en Difficultés) implanté au sein du groupe scolaire de Gravigny.

Les charges de fonctionnement du RASED s'élèvent à 10.588,12 € pour l'année scolaire 2018-2019. La commune de Gravigny qui bénéficie pleinement du RASED du fait de l'implantation de cette structure dans son école prend en charge la moitié de ces frais de fonctionnement.

Comme les années passées, il est proposé de solliciter les communes extérieures à raison de leur fréquentation par classe. Il est rappelé que les années passées, une convention avait été signée avec les communes bénéficiant de ce service.

Le solde des frais inhérents au bon fonctionnement du RASED s'élève pour l'année scolaire 2018/2019 à 5.294,06 € à répartir par le nombre de classes bénéficiant de la structure du RASED.

Soit  $5.294,06 \text{ €} / 84 \text{ classes bénéficiant de la structure du RASED} = 63,02 \text{ €}$

**Compte tenu des dépenses réalisées sur l'année scolaire 2018-2019, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur le montant de la participation financière réclamée par classe soit 63,02 €.**

## **7. Convention avec l'agglomération – Mis en conformité des quais bus – Arrêt Industrie – Avenue Aristide Briand (RD.155)**

Dans le cadre des travaux sur l'avenue Aristide Briand (RD.155) récemment réalisés, il a été sollicité l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » pour mettre en conformité les arrêts bus dits « Industrie », d'autant que ces arrêts bus connaissent une fréquentation plus importante par l'ouverture de nouveaux commerces. Dans un souci de cohérence, les travaux ont été intégrés dans le marché de la commune.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal une convention qui détermine les conditions dans lesquelles l'agglomération EPN délègue à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité des arrêts de transports urbains « Industrie ». Dans la convention, annexée à la présente délibération, l'agglomération s'engage à reverser à la commune une somme de 27.270 € représentant la réalisation de travaux de voirie de la compétence de l'agglomération réalisés par la commune.

Mme BOULAT regrette que des pistes cyclables n'aient pu être intégrés dans le projet. M. Le Maire lui répond qu'il a toujours été question d'un espace piétonnier et nous avons été financé notamment au titre des amendes de police pour ce projet. M. WATEL indique que par la suite, il sera certainement possible, sur un côté, de matérialiser un espace partagé piétons-cyclistes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer ladite convention.**

#### **8. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (RODPP ELEC)**

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

- M. Le Maire précise qu'une recette d'environ 1.400 € est attendue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **fixe le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.**
- **Autorise le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.**

#### **9. Travaux SIEGE – Rond-point Blanche Barchou**

M. Le Maire expose que la commune poursuivant son programme d'amélioration du réseau électrique par enfouissement et la modernisation de l'éclairage public, il a été demandé au SIEGE une estimation des travaux au SIEGE et les possibilités de subventions pour un projet au niveau du rond-point Blanche Barchou.

Le coût global des travaux serait d'environ 145.000 € mais les subventions déduites, il resterait à la charge de la commune 29.166,66 €.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention annexée à la présente délibération. Cette participation s'élève à :

En section d'investissement : 20.833,33 €

En section de fonctionnement : 8.333,33 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention.**

**10. Décision Modificative Budgétaire n°2**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à quelques ajustements comptables dans le cadre d'une Décision Modificative Budgétaire.

Il est ajusté notamment le programme des travaux de l'avenue Aristide Briand qui sont aujourd'hui terminés.

<b>Décision Modificative n°2</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Art 020 Dépenses imprévues			
Art 023 Virement vers investissement			
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Prg 0199 – Art 21571 Acquisition matériel roulant	-21.000 €	Art 021 Virement du fonctionnement	
Prg 0196 – Art 2152 Travaux VRD Av Aristide Briand	+ 21.000 €	Prg 0196 - Art 1327 Participation EPN	
		Art 1641 Emprunts	
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires ci-dessus.**

**Demande de fonds de concours – Travaux de mise en sécurité salle Gérard Philipe**

La structure de la salle Gérard Philipe oblige à disposer d'un système d'alarme et de sécurité perfectionné et imposé par la commission de sécurité.

Ainsi, il conviendrait de réaliser des travaux pour répondre aux attentes de la commission de sécurité par l'installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) de catégorie A. Outre l'installation d'une centrale de détection dans le bar différents détecteurs de fumées seraient installés sous la toiture du bâtiment.

Le coût de ces travaux est estimé à 13.394,00 € HT soit 22.072,80 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, solliciter l'agglomération Evreux Portes de Normandie au titre des fonds de concours pour permettre l'investissement de ces travaux.**

Questions et Informations diverses :

- A des questions de conseillers municipaux sur le problème de non écoulement d'eaux pluviales sur l'avenue Aristide Briand qui génère des nuisances notamment aux riverains, M. Le Maire indique qu'il a saisi depuis de nombreuses années les services compétents de l'agglomération et une étude a été diligentée. Si effectivement des travaux avaient été envisagés dans un premier temps courant octobre, les aléas des marchés publics font qu'une nouvelle consultation a été lancée et que des réponses précises seront données en début d'année 2020. Compte tenu que les travaux entraineront une nouvelle mise en alternat de l'avenue Aristide Briand et les contraintes qui en découlent, une réalisation des travaux pendant les vacances de printemps sera demandée.
- M. SEUVREY indique que la distribution des colis de Noël aux anciens de la commune aura lieu le samedi 21 décembre et les conseillers municipaux sont sollicités pour assurer la distribution. Le rendez-vous est fixé à 9 heures à la salle Gérard Philipe.
- M. CRETOT informe que dans le cadre du Téléthon, la marche solidaire entre Gravigny et Aviron est prévue le dimanche 8 décembre. La participation demandée est de 2 € par participant.

M. Le Maire indique qu'un dernier Conseil Municipal est prévu pour l'année 2019 afin d'examiner les rapports des commissions d'évaluation pour l'ALEGRA et l'USG. Celui-ci aura lieu vraisemblablement le lundi 9 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.